



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg

21016335



28 JAN. 2021

Greffe

N° d'entreprise : 0698 862 828

Nom

(en entier) : **ACTIV-IMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **4000 Liège, rue Saint-Nicolas 260**

**Objet de l'acte : OBJET, SIEGE SOCIAL, DEMISSIONS, NOMINATIONS, STATUTS
(TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS),
MODIFICATION FORME JURIDIQUE, DENOMINATION, CAPITAL, EXERCICE**

Dans un procès-verbal dressé par Luc Tournier, notaire de résidence à Beringen (Beverlo), exerçant ses fonctions au sein de la société à responsabilité limitée « Mijn Notarissen », ayant son siège social à Beringen (Beverlo), Koolmijnlaan 386, le 14 décembre 2020, il est notamment indiqué ce qui suit:

S'EST RÉUNIE

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « ACTIV-IMMO », dont le siège social est situé à 4000 Liège, rue Saint-Nicolas 260, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise 0698.862.828, constituée sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée par acte passé devant le notaire Paul Kremers à Liège le 25 juin 2018, publié aux annexes du Moniteur belge sous la référence 2018-06-29/0319342, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour. La société privée à responsabilité limitée a été convertie de plein droit en société à responsabilité limitée le 1er janvier 2020 à la suite de l'entrée en vigueur des dispositions impératives du nouveau Code des sociétés et des associations.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire adopte à l'unanimité les décisions suivantes:

Première décision.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à 3660 Oudsbergen, Industrieweg-Noord 1118 bus 16.

À la suite de ce transfert du siège social en Région flamande, la langue des statuts sera changée en néerlandais.

Deuxième décision.

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en « ACTIV IMMO & PROJECTS ».

Troisième décision.

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice et de le faire courir dorénavant du premier juillet au trente juin de l'année suivante, et de prolonger l'exercice en cours jusqu'au trente juin deux mille vingt et un.

Quatrième décision.

L'assemblée générale décide ensuite de tenir l'assemblée annuelle le dernier vendredi du mois de septembre à vingt heures. La prochaine réunion annuelle se tiendra par conséquent en l'an deux mille vingt et un, le dernier vendredi du mois de septembre.

Cinquième décision.

En application de l'article 39, S1, premier et troisième alinéa de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses (1), l'assemblée générale décide de modifier les statuts selon les dispositions du Code des sociétés et des associations et de maintenir la forme juridique de société à responsabilité limitée (en abrégé SRL).

Sixième décision.

Conformément à l'article 39, S2, deuxième alinéa de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, l'assemblée constate que le capital réellement libéré et la réserve légale de la société, soit dix-huit mille six cent cinquante-sept euros (18 657,00 EUR), ont été convertis de plein droit en un compte de capitaux propres statutairement indisponible.

Septième décision.

Le président renvoie au rapport spécial établi par l'organe d'administration, conformément à l'article 5:101 du Code des sociétés et des associations, justifiant la proposition de modification de l'objet social, et s'exonère d'en faire la lecture.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2021 - Annexes du Moniteur belge

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social tel que proposé dans le rapport précité établi par l'organe d'administration le 26 novembre 2020 et tel que repris intégralement dans le nouvel article 4 des statuts ci-dessous.

Huitième décision.

À la suite des décisions qui précèdent, l'assemblée générale décide d'adopter les tout nouveaux statuts, rédigés en néerlandais, qui sont conformes au Code des sociétés et des associations ainsi qu'à l'objet modifié de la société. L'assemblée générale déclare et décide que le texte des nouveaux statuts est rédigé comme suit :

La société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée (SRL) sous le nom « ACTIV IMMO & PROJECTS ».

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Son siège est établi dans la Région flamande.

La société a pour objet :

- L'achat et la vente de biens immobiliers ;
- La construction de projets d'habitations résidentielles, d'espaces de bureaux et de bâtiments industriels
- La coordination d'activités de construction - L'achat, la construction et la transformation, la vente de biens immobiliers - L'achat et la vente de matériaux de construction - L'importation et l'exportation de matériel
- L'achat, la vente, la livraison et le placement de biens - Les travaux de rénovation - L'exécution de travaux de carrelage - La livraison de colis - La fourniture de services - Les travaux de nettoyage - La coordination de chantiers
- La programmation de logiciels et de matériel - La location de personnel - Bureau d'intérim, travail temporaire - L'achat, la vente et le courtage de friandises - Le commerce de gros de sucre, chocolat et sucreries - Le transport de biens matériels et de personnes - Le commerce ambulant
- Le commerce de gros de fruits et légumes, à l'exception des pommes de terre de consommation
- Le traitement et la mise en conserve de fruits, à l'exception de la production de fruits surgelés
- Le commerce de gros de produits laitiers (lait, beurre, fromage, etc.)
- Le commerce de gros de boissons alcoolisées et autres - Le commerce de gros de produits à base de tabac
- Autre commerce de gros spécialisé dans les denrées alimentaires
- Les services de livraison express, etc. - Les autres activités relatives à l'organisation du transport de marchandises - Le transport de marchandises par voie routière, à l'exception des activités de déménagement
- Les services de messagerie : enlèvement de fret et regroupement de fret individuel pour l'envoi, la distribution et la livraison à domicile de fret à l'arrivée
- La fourniture de conseils et d'aide pratique à des entreprises en matière de relations publiques et de communication
- L'exploitation d'un commerce horeca - L'exploitation d'une boucherie et d'une boulangerie - Le commerce de textile - L'exploitation d'un café - La fourniture de services - L'achat et la vente de biens commerciaux - La pose de pavements et revêtements - Tous les travaux d'isolation
- La pose dans des immeubles et autres travaux de construction d'isolation thermique et de matériaux d'isolation contre le bruit et les vibrations - L'isolation de chambres frigorifiques et magasins
- Des travaux d'isolation sur des canalisations de chauffage et de systèmes de refroidissement
- Le marquage sur des routes et emplacements de parking, bâtiments, navires, objets (tout ou partie).
- Les travaux de menuiserie intérieure et extérieure sur des bâtiments.
- L'installation dans des immeubles et autres travaux de constructions : d'équipements (en ce compris du matériel de régulation) et des canalisations de chauffage, ventilation, refroidissement et climatisation
- L'installation de chauffage, de climatisation et de ventilation (sans chauffage)
- L'installation, le montage de machines et d'appareils pour la réfrigération et la climatisation, pour un usage non domestique. L'élaboration de projets en matière de climatisation, de réfrigération, d'épuration et de prévention des pollutions, acoustiques, etc.
- Le transport de tous objets et de personnes.
- Le transport pour le compte de tiers, pour son propre compte ou pour le compte de copropriétaires.
- L'installation de machines, d'appareils et d'outils industriels.
- L'installation dans des bâtiments et autres travaux de construction de : canalisations d'eau, articles et appareils à usage sanitaire, installations de sprinkler, raccordements de gaz, canalisations pour des gaz divers.
- La construction de quais flottants (plates-formes), pontons, caissons, embarcadères flottants.
- Les sondages et forages.
- Le contrôle, la surveillance et autres activités visant à protéger des personnes ou des propriétés : garde du corps, patrouilles de rue, surveillance d'habitations, bureaux, usines, terrains de construction.
- Toutes les activités de garde - Toutes les activités de nettoyage.
- Le nettoyage industriel. Le nettoyage de l'intérieur de divers immeubles, bureaux, usines, magasins, écoles, immeubles à appartements, entreprises alimentaires, cafés, etc.
- Le nettoyage de façades par sablage, avec l'aide de vapeur.
- Le nettoyage d'immeubles après la fin des activités de constructions.
- Le nettoyage de l'intérieur et de l'extérieur de divers immeubles.

- La désinfection et la lutte contre la vermine dans des immeubles, navires, sur des terrains, etc.
- L'hygiène et la santé de tous les bâtiments, intérieur et extérieur ;
- Le nettoyage de trains, bus, avions, navires, etc., notamment les pétroliers.
- La viabilisation de terrains - Le nettoyage de terrains à bâtir.
- Autre nettoyage, le transport de déchets non dangereux.
- Le ramonage de cheminées et le nettoyage de foyers, poêles, fours, chaudières de chauffage central, canaux de ventilation et systèmes d'évacuation.
- Le tri, le nettoyage et le concassage d'autres déchets pour la production de matières premières secondaires - Installateur électrotechnique - La pose de canalisations pour le transport et la distribution d'énergie électrique - Le bobinage d'électromoteurs et de transformateurs - Entreprise d'installation d'antennes et de paratonnerres - Entreprise d'installation de systèmes de sécurité et d'installations d'alarmes contre le vol - La réalisation d'autres appareils électriques - Entreprise d'installation de câblage pour installations téléphoniques et systèmes informatiques - L'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour routes et chemins de fer, dans des ports et aéroports (y compris l'installation de panneaux de signalisation).
- L'élaboration et la réalisation de projets dans le domaine de l'électricité et de l'électronique, de l'industrie minière, chimique, la construction mécanique, le développement de systèmes industriels, la sécurité, etc.
- Toutes les activités relatives à la finition d'immeubles - La réalisation de tous les travaux de génie civil - Les installations de constructions générales (et autres) et toutes les activités (également les autres) de construction - Entreprise de construction de fondations - Entreprise d'exécution de travaux d'assemblage - L'installation de stores et d'auvents - La fabrication d'articles en plastique, plâtre, béton pour la construction - La construction d'autoroutes, de rues et autres voies et chemins pour véhicules et piétons (en ce compris la pose de garde-corps) - L'exploitation d'un café - L'exploitation d'un commerce horeca - L'achat, le traitement et la vente de boissons et d'aliments - Snack-bar, kebab, friterie, pizzeria
- L'exploitation d'un supermarché, un centre communautaire, un magasin d'alimentation au sens le plus étendu, l'exploitation d'une agence de paris - Le nettoyage d'immeubles, d'habitations privées, de bureaux et d'usines.
- Le nettoyage de biens mobiliers et immobiliers - L'achat et la vente de produits de nettoyage - L'exécution de travaux sanitaires - L'achat et la vente, la réparation et l'invention d'électronique - Toutes les activités ICT - Travailler sur la base d'une commission - La pose de parois intermédiaires en panneaux de plâtre - Le calcul du nombre de mètres de travaux de construction - La restauration de travaux de construction - La construction du gros œuvre de bâtiments.
- La construction du gros œuvre de bâtiments avec une structure cellulaire : immeubles à appartements, immeubles de bureaux, etc. - La construction du gros œuvre d'habitations individuelles.
- La direction d'importantes activités de réparation sur des bâtiments.
- La pose dans des immeubles et autres travaux de construction : de pavements et de revêtements en matière céramique, béton ou pierres de taille, de revêtements de sol et de murs en terrazzo, marbre, granite ou ardoise.
- La pose dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de parquets et autres revêtements de sol en bois, tapis et revêtements de sols en linoléum, caoutchouc ou plastique.
- La réalisation d'articles en béton, ciment, plâtre ou pierre artificielle n'ayant pas un lien direct avec la construction : images, meubles, bas et hauts reliefs, éléments décoratifs.
- Entreprise de travaux de ferrailage et pose de coffrage.
- Entreprise de montage et démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail.
- Entreprise de construction de tours de forage sur place, réparation et démantèlement de tours de forage
- Entreprise de construction de cheminées et fours industriels.
- Entreprise de construction de chambres frigorifiques, coffres, etc.
- La surveillance d'activités de construction (gros œuvre, installation, finition, etc.).
- La transformation de tous bâtiments.
- Entreprise d'exécution de travaux de maçonnerie (à condition qu'ils ne touchent pas à la stabilité et à la résistance de l'immeuble, par exemple : murets décoratifs dans l'habitation).
- Travaux dans la construction (travaux de plomberie, menuiserie, pose de pavements et de revêtements) qui ne se rapportent pas à un immeuble (ex. : installation de cabane de jardin, pose de terrasses).
- Entreprise de forage et d'installation de puits d'eau, la réalisation de puits de mine.
- La fabrication pour des tiers de pièces métalliques par application de techniques diverses : le perçage, le tournage, le fraisage, l'arasage, le rabotage, le rodage, le brochage, le dressage, le sciage, le meulage, l'affûtage, le polissage, le soudage, le mortaisage, etc.
- L'ébarbage, le décapage au jet de sable, le dessablage au tonneau, le nettoyage des métaux - Entreprise d'exécution de travaux d'entreprise, gros œuvre, rejointoiement, toiture, menuiserie, carrelage, pose de chapes, travaux d'électricité, fondation, terrassement, isolation, démolition, la réalisation de constructions métalliques, âtres, cheminées décoratives et autres finitions intérieures et extérieures dans la construction.
- Entreprise de conception, construction, démolition, etc. de tours de forage, plates-formes, podiums, etc.
- Travaux d'entretien et de réparation de nature mécanique pour le compte de tiers.
- Le montage et la réalisation de menuiserie intérieure et extérieure, en métal, plastique ou bois : portes, fenêtres, châssis, escaliers, placards, cuisines équipées, équipements pour magasins, volets, rideaux métalliques de fermeture, grilles, portes de garage, de volets, de persiennes, de grillages, etc.
- L'installation de cloisons mobiles ou non, le revêtement de cloisons, plafonds, etc. en métal.

- L'installation de portes blindées et de portes coupe-feu en métal.
- La peinture de constructions métalliques - La fabrication et le montage de moteurs et mouvements mécaniques - La fabrication et le montage de moteurs à combustion interne ou d'éléments de ces moteurs pour des usages divers - La fabrication et le montage de moteurs et mouvements mécaniques et organes mécaniques de transmission.
- La fabrication et le montage de toutes machines (également à usage général) avec ou sans équipement de transport continu - La fabrication et le montage d'accessoires et d'éléments pour des véhicules à moteur et d'accessoires électriques : comprend la fabrication de moteurs, d'éléments de suspension, de longerons et cadres, roues, jantes, radiateurs, ainsi que la révision et la fabrication de matériel de garage.
- La fabrication et le montage de matériel électrique destiné à l'industrie; la fabrication de machines rotatives et de pièces de machines statiques, de fours et cuves électriques industriels, d'appareils de haute et basse tension, ainsi que des dispositifs de mesure.
- Diverses activités : comprend toutes les activités qui ne sont pas visées ailleurs, qui ne sont pas complémentaires à ou ne découlent pas d'une activité principale visée ailleurs.
- Le revêtement de métal par d'autres matériaux de protection ou décoratifs que du métal : plastification, émaillage, vernissage, etc. Également le recours à l'électrolyse ou à l'immersion.
- Le nettoyage de fenêtres - La fabrication et le montage d'équipements de transport continus à usage sous-terrain - Tous les types d'entretiens et de réparations de navires, véhicules, articles électriques ou non, de machines, ménagères et industrielles - L'installation de stores et d'auvents.
- L'installation et le montage de machines, éventuellement avec des installations de transport.
- Le montage, l'installation de tous types d'objets métalliques, machines, équipements de transport, objets électriques ou non électriques.
- La fabrication et le montage de fours industriels électriques et autres, de fours pour des laboratoires et de fours pour l'incinération de déchets - La fabrication et le montage de structures métalliques et de charpentes pour la construction - La fabrication et le montage de structures métalliques destinées à des équipements industriels (par exemple pour des hauts-fourneaux, outils de levage et d'élévation, etc.).
- La fabrication et l'installation d'équipements industriels pour la production de froid - La production et le montage de pièces forgées pour la construction : rampes d'escalier, balustrades, etc.
- La fabrication de constructions préfabriquées principalement en métaux : baraques de chantier, éléments modulaires pour expositions, cabines téléphoniques, etc.
- La production d'objets métalliques directement à partir de poudres de métaux par traitement thermique (frittage) ou compression.
- Le traitement thermique des métaux.
- La fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques.
- Le design industriel - La forge.
- L'emboutissage, l'estampage et le profilage ; la métallurgie des poudres.
- Le placage, le traitement anodique, etc., des métaux.
- La fabrication de culasses, bielles, de pistons, segments de piston, etc.
- La production pour des tiers de pièces matricées en métaux non ferreux - La fabrication de tubes soudés par formage et soudage à froid ou à chaud, par formage et étirage à froid ou par formage et réduction à chaud
- La production et le montage de pièces forgées métalliques pour le compte de tiers - La fabrication d'accessoires de tuyauterie en acier : brides plates ou à collerette forgée en acier, accessoires à souder bout à bout en acier, accessoires filetés et autres accessoires en acier - La fabrication d'autres machines d'usage spécifique qui ne sont pas citées ailleurs - La peinture, la gravure et l'impression de métaux, de structures métalliques - La fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques.
- Autres industries manufacturières, non citées ailleurs.
- La production et le montage de pièces forgées pour la construction : rampes d'escalier, balustrades, etc.
- La fabrication et le montage d'équipements hydrauliques, de moteurs pneumatiques et de machines motrices et de moteurs à énergie éolienne et de turbines.
- La fabrication de robots industriels, toutes machines à usages multiples, avec ou sans équipement de transport.
- La fabrication de robinetterie et de vannes industrielles, y compris les vannes de régulation et la robinetterie d'adduction.
- Entreprise de montage de constructions métalliques pour le compte de tiers.
- La pose de cloisons en placoplâtre.
- La conception, le montage et l'entretien d'usines automatisées, composées de diverses machines et mécanismes de commande et d'un équipement de surveillance.
- La conception, le montage et l'entretien de systèmes de surveillance continue des processus industriels.
- L'installation de pièces et d'accessoires, en ce compris les activités de transformation et de mise en place.
- Entreprise d'exécution de travaux de levage pour des tiers.
- Salle de fête en gestion, location, traiteur, festivités et règlements.
- La mise en location d'immeubles loués, en leasing ou achetés.
- Autres services de réservation et autres activités secondaires.
- L'aménagement, l'organisation et la promotion de : repas, fêtes, conférences, en ce compris la location du matériel de conférence de toute nature au sens le plus étendu du terme, expositions, projections et séminaires ; projections, concerts et expositions ; manifestations culturelles ; service traiteur et catering ; la

réalisation et la fourniture d'aliments et de boissons au sens le plus étendu du terme, tant à des personnes privées qu'à des entreprises ; la vente de tabac, cigares, cigarettes, friandises, boissons ;

- La prise en charge au nom du (ou des) propriétaire(s) de l'ensemble des services nécessaires au fonctionnement des biens immobiliers gérés (tant résidentiels que non résidentiels).

- L'exploitation de restaurant de kebab, magasins d'alimentation, etc.

- L'exploitation de garages, de commerce de montage de pneus, etc., et de commerce y afférents.

- La restauration d'immeubles, usines, plates-formes, tours de forage, terrains, navires, etc. en ce compris historiques - La réparation, l'entretien de navires et de structures flottantes - La réparation et l'entretien de tous les matériels de transport - La réparation de produits métalliques, machines, appareils électriques et optiques, électronique grand public - La réparation et le montage de parties spécifiques de véhicules automobiles - La réparation et l'entretien d'installations de chauffage - L'entretien et la réparation ou la transformation de tous les types de navires - Toutes les réparations et tous les entretiens de navires, véhicules, articles électriques ou non, machines, tant domestiques qu'industrielles.

- L'entretien, la conservation et la restauration de biens mobiliers et immobiliers, dans le monde entier.

- Les travaux d'entretien et de réparation de nature mécanique pour le compte de tiers.

- Le nettoyage de fenêtres.

- L'entretien et la réparation de matériel roulant pour les chemins de fer et les trams et d'appareils de signalisation et de sécurité mécaniques et électromécaniques.

- L'entretien et la réparation d'équipements et de machines agricoles.

- Le commerce de gros, de détail, la mise et la prise en location et le courtage (intermédiaire) pour la réalisation de l'objet de la société.

- L'achat et la vente, le commerce de gros et de détail, l'importation et l'exportation, la mise et la prise en location et la distribution de tous les types de biens, objets, matériaux et matières premières, en résumé, mener l'activité de trading national et international au sens le plus étendu du terme (également si c'est utile pour l'objet, éventuellement en qualité d'intermédiaire).

- L'intermédiaire de commerce (même le commerce de gros ou de détail) sur tous les plans possibles et par tous les moyens possibles entre l'offre de tous les biens matériels et immatériels, produits et services possibles d'une part et leur demande d'autre part, en ce compris la fonction d'intermédiaire de commerce ; (aussi éventuellement lors de la réalisation de l'objet).

- Le commerce de gros et de détail d'appareils électriques, objets d'ornement de toute nature et matériaux de construction et autres et pièces utiles à la réalisation de l'objet.

- Le commerce de gros de quincaillerie, matériel de plomberie et installations de chauffage.

- Le commerce de gros de quincaillerie à usage général (clous, fils, vis, écrous, etc.).

- Le commerce de gros d'objets domestiques métalliques destinés à la consommation finale.

- Le commerce de gros d'appareils de chauffage central.

- Le commerce de gros de fournitures pour installations sanitaires et chauffage central : tubes, tuyaux, raccords de tuyauterie, robinets, raccords en T, tuyaux en caoutchouc, etc.

- Le commerce de gros de machines, appareils et accessoires.

- Le commerce de gros de machines pour la construction.

- Le commerce de gros d'autres machines destinées à l'industrie et au commerce.

- Le commerce de gros de matériel électrique et électronique, en ce compris le matériel d'installation.

- Le commerce de gros de diverses machines et équipements pour l'industrie, qui ne sont pas cités ailleurs.

- Les autres commerces de gros.

- Le commerce de détail de quincaillerie, peinture et matériaux de construction.

- Le commerce de détail de machines et de matériels agricoles et horticoles, le commerce de gros de machines, machines-outils, outils et accessoires pour le travail du métal, entreprise de réparation des machines susmentionnées.

- Le commerce de gros et de détail de machines motorisées, pneumatiques et hydrauliques.

- Le commerce de détail : de fils, câbles, tuyaux, accessoires et toutes les fournitures liées aux entreprises susmentionnées.

- Le commerce de détail d'appareils électriques, en ce compris les articles d'éclairage et le matériel radioélectrique.

- Le commerce de gros de quincaillerie, articles et appareils ménagers, machines, appareils et matériel électriques.

- Le commerce de gros, de détail, la fabrication, l'installation et le montage de panneaux électrique et non électriques pour le captage d'énergie solaire.

- Le développement et la réalisation de tous projets (construction, montage, installation, etc.) et tous les projets de ventilation (conduits d'air).

La société peut poser tous les actes directement ou indirectement liés à l'objet social et qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger. L'objet peut être étendu ou limité moyennant une modification des statuts. La présente liste est indicative, pas limitative.

La société peut poser tous les actes civils, industriels, commerciaux, financiers, mobiliers et immobiliers directement ou indirectement liés à son objet, qui sont de nature à en favoriser ou étendre la réalisation ou nécessaires, utiles à cette fin, voire uniquement de nature à la favoriser. La société peut réaliser son objet tant en Belgique qu'à l'étranger, de toutes les façons qu'elle estimera les plus adéquates.

Tous les actes immobiliers, pour autant qu'ils ne nécessitent pas une licence d'agent immobilier.

Société holding d'actions.

La présente énumération n'est pas limitative, elle doit être interprétée au sens le plus étendu.

La société peut effectuer toutes les opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Cent (100) actions ont été émises en rémunération des apports.

Chaque action donne un droit identique à la répartition bénéficiaire et au solde de liquidation.

La Société est gérée par un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non.

Conformément à l'article 5:73 CSA, l'organe d'administration peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception toutefois des actes dont la loi réserve exclusivement la compétence à l'assemblée générale.

L'organe d'administration représente la société à l'égard des tiers, en ce compris en justice.

Si plusieurs administrateurs sont nommés, chacun d'eux dispose seul du pouvoir (sauf s'il est décidé de former un organe d'administration collégial), à l'exception d'éventuelles limitations imposées par leur nomination. Ces limitations ne peuvent être opposées aux tiers, même si elles sont rendues publiques et elles influencent uniquement le fonctionnement interne de la société. Il en va de même pour la répartition des tâches entre administrateurs.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée assemblée générale annuelle, doit se réunir chaque année le dernier vendredi du mois de septembre à vingt heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable suivant.

L'exercice de la société débute le 1er juillet pour prendre fin le 30 juin de l'année suivante.

La société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'assemblée générale décidant selon les formes requises pour une modification des statuts.

En l'absence de nomination ou de désignation de liquidateurs, les administrateurs en fonction au moment de la dissolution sont liquidateurs de plein droit à l'égard de tiers. L'assemblée générale de la société dissoute peut à tout moment nommer ou révoquer un ou plusieurs liquidateurs, à la majorité simple des voix.

Neuvième décision.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission volontaire du gérant actuel de la société mentionné ci-dessous, et de le renommer immédiatement après administrateur non statutaire pour une durée indéterminée. La société à responsabilité limitée « IMZA CONSULTING », ayant son siège social à 3660 Oudsbergen, Industrieweg-Noord 1118/16, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0558.889.254, représentée par son représentant permanent, monsieur DUVAN Adem, demeurant à 3600 Genk, Reinpadstraat 17/18.

L'assemblée générale donne décharge au gérant démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme.

Déposé en même temps qu'une expédition conforme du procès-verbal et les statuts coordonnés.

Notaire Luc Tournier